

vous invitent à la présentation

## **Les risques contentieux de la « communication verte »**

**Mercredi 18 décembre 2024  
à 15h**

La prise de conscience environnementale et la perspective de gains de parts de marché ont engendré une déferlante de « communication verte » émanant des entreprises, tous secteurs d'activité confondus.

Cette communication, certes louable, peut être parfois floue, imprécise et même inexacte, et ainsi constituer une information trompeuse voire mensongère.

Désormais, tout type de communication ou de publication peut être le support d'une allégation environnementale, illégale si trompeuse ou déloyale.

Une étude de la DGCCRF menée entre 2021 et 2022 évalue qu'un quart des établissements contrôlés utilise des méthodes de greenwashing.

Les intervenantes LWA vous proposent de partager leur expertise et leurs retours d'expériences pour mieux appréhender les risques liés à la communication verte.

Au cours de cette présentation, elles :

- reviendront sur l'encadrement réglementaire de la communication verte ;
- illustreront par des exemples concrets les différents risques qui pèsent sur les entreprises ;
- et proposeront des conseils pratiques pour éviter le greenwashing.

**Intervenantes :** **Coline Warin**, Associée du département contentieux des affaires, Latournerie Wolfrom Avocats

**Pauline Leddet-Troadec**, Associée du département Environnement, Latournerie Wolfrom Avocats

**Merci de nous confirmer votre présence par mail à  
[c.daugy@middlesnext.com](mailto:c.daugy@middlesnext.com)**